

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -
TRIBUNAL DE POLICE DE REIMS
40, Boulevard ROEDERER
51090 REIMS CEDEX

AF/ABANDON DE POURSUITES

L'Officier du Ministère Public

à

Maître SCHINAZI - Avocat à la Cour
174, Rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO PV (

Rédacteur :

Maître,

Vous m'avez adressé une requête concernant une contravention relevée à l'encontre de votre client, Monsieur

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000203** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES ART.R.415-6 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.415-6 AL.2.AL.3 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

par procès verbal n° :

immatriculé(s) :

dressé par

en date du :

avec le(s) véhicule(s)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les poursuites engagées à son encontre ont été abandonnées.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à REIMS CEDEX, le 10/02/2022

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

